

INFORMATION — SFRL

Mai 1973 / 2
 Publié par Station fédérale de recherches laitières
 CH 3097 Liebefeld
 Directeur: Prof. Dr. B. Blanc

Liste No 13 des détergents et désinfectants

(Etat le 1er mars 1973)

No cour.	Nom du produit	Maison	Groupe d'utilisation	Conc. %	pH	Val. P % NaOH	Année de l'examen	Classe de toxicité	Forme
1	Alkavit 512	(1)	A/1	0,5	11,5	0,135	66	4	P
2	Calgonit combi-T	(2)	C/3	0,5	9,6	0,050	69	4	P
3	Calgonit D	(2)	C/3,4,5	0,5	10,6	0,054	62	5	P
4	Calgonit DA	(2)	C/4	0,5	9,6	0,050	69	4	P
5	Calgonit DA-liquide	(2)	C/4	0,5	10,9	0,020	70	3	L
6	Calgonit p. chaudière	(2)	D	1,5	2,6	14,2 *	72	libre	P
7	Calgonit S	(2)	A/3b	2,0	1,0	65,7 *	54	2	P
8	Coleomatic	(3)	A/1,2	0,5	12,2	0,166	61	4	P
9	Descal	(20)	A/3b	2,0	0,8	62,0 *	72	2	P
10	Difon	(4)	A/3b	2,0	1,3	67,8 *	72	2	L
11	Dilac	(4)	A/3b	2,0	1,6	69,2 *	70	2	L
12	Divolux	(4)	A/1	0,5	12,0	0,165	70	4	P
13	Frotto	(5)	D	1,5	3,0	8,45 *	64	5	P
14	Hamax	(6)	A/1	0,5	8,9	0,003	59	5	P
15	Hoka	(7)	D	1,5	2,7	11,9 *	63	5	P
16	Horolith M	(8)	A/3b	2,0	0,9	64,8 *	51	2	P
17	Lussolit 50	(9)	A/1	0,5	11,5	0,085	59	4	P
18	Milkasept	(10)	C/4	1,0	11,5	0,264	65	4	P
19	Neomoscane	(11)	C/2	0,5	10,9	0,044	54	3	L
20	Neomoscane M	(11)	C/4,5	0,5	11,7	0,048	61	2	L
21	Neomoscane p. laitiers	(11)	A/1	0,5	12,3	0,159	67	4	P
22	Neomoscane-MP	(11)	B/2, C/3,4	0,5	11,7	0,078	65	4	P
23	Neomoscane-acide-I	(11)	A/3b	2,0	0,9	62,8 *	56	2	L
24	Neomoscane-acide-P	(11)	A/3b	2,0	1,0	64,8 *	54	2	P
25	Niroklar	(11)	A/3b	2,0	1,5	92,9 *	63	2	L
26	Nouryquat-Duo	(12)	B/1	0,1	6,6	—	66	4	L
27	P3-asepto-100	(8)	C/4	0,5	10,7	0,080	71	5	P
28	P3 emb. p. agric.	(8)	A/1	0,5	11,6	0,106	60	5	P
29	P3-mip	(8)	A/3a	2,0	13,7	1,289	51	2	P
30	P3-liquide-142	(8)	C/2	0,5	11,0	0,038	52	3	L
31	P3-SBF	(8)	C/1	0,5	10,5	0,029	66	5	P
32	P3-super-S-100	(8)	A/4	0,8	13,1	0,268	52	3	P
33	P3-trifax	(8)	A/2	1,0	13,2	0,340	64	3	P
34	P3-z-spécial	(8)	C/3,5	0,5	11,2	0,042	62	4	P
35	Parco	(13)	A/1	0,5	10,1	0,016	60	5	L
36	Parik	(14)	D	1,5	1,9	13,9 *	60	libre	P
37	Petril-H-acide	(16)	A/3b	2,0	0,9	62,6 *	70	2	P

No cour.	Nom du produit	Maison	Groupe d'utilisation	Conc. %	pH	Val. P % NaOH	Année de l'examen	Classe de toxicité	Forme
38	Polacid	(15)	B/1	0,1	6,0	—	59	3	L
39	Redfos	(16)	A/3b	2,0	1,8	43,2 *	64	2	L
40	Relion	(4)	A/3a	2,0	13,4	1,678	72	2	P
41	Roxyl	(4)	A/2	0,5	12,0	0,163	72	4	P
42	Sanipur	(10)	B/1, C/1	0,5	4,6	11,8 *	65	3	L
43	Silavit 40	(16)	A/1	0,5	12,2	0,121	61	4	P
44	Silavit 42	(16)	B/1,2, C/3,4,5	0,5	11,7	0,092	72	4	P
45	Silavit MS	(16)	A/2	0,5	11,5	0,142	72	3	P
46	Silavit liquide	(16)	B/2, C/1,2,3,4	0,5	12,1	0,048	67	2	L
47	Tego 51	(18)	B/1	1,0	8,4	0,001	69	5	L
48	Tegol	(18)	B/1,2	0,2	8,8	0,002	69	4	L
49	Turco-Forkay	(19)	D	1,5	1,8	—	70	2	P
50	Turco-Hi-Brite	(19)	A/1	0,5	10,8	0,100	70	5	P
51	Turco-NSF	(19)	A/3b	2,0	1,7	48,0 *	70	2	L
52	Turco-Thoral	(19)	B/1	0,2	6,3	—	70	4	L
53	Ultima 28	(10)	A/1	0,5	12,2	0,156	61	3	P
54	Ultima 60D	(10)	B/1,2, C/1	1,0	11,3	0,096	65	4	P
55	Ultima 50K	(10)	A/2	0,5	12,1	0,159	61	4	P
56	Vertex	(16)	D	1,5	2,0	11,4 *	64	2	P
57	Weladyn	(20)	B/1,2	0,2	2,6	2,66 *	64	5	L
58	Weladyn CP	(20)	C/3,4	0,5	11,6	0,123	69	4	P
59	Weladyn S	(20)	B/1,2	0,2	2,3	6,96 *	69	5	L
60	Winklerit-acide	(21)	A/3b	2,0	0,9	64,4 *	61	2	P
61	Zini-extra	(22)	D	1,5	2,8	11,2 *	60	libre	P
62	Zini-normal	(22)	D	1,5	2,8	11,2 *	72	libre	P

* SH° (degré d'acidité d'après Soxhlet-Henkel)

Groupes d'utilisation

Groupe A/1

Détergents pour travaux de nettoyage de caractère général, s'effectuant manuellement

Groupe A/2

Détergents pour le nettoyage des boîtes dans des installations automatiques

Groupe A/3

Détergents pour l'élimination du tartre (pierre du lait) dans les appareils en acier inoxydable.

A/3a = produits alcalins de détartrage

A/3b = produits acides de détartrage

Groupe A/4

Détergents pour le nettoyage des bouteilles dans des installations automatiques

Groupe B/1

Désinfectants pour appareils, instruments, ustensiles et bouteilles nettoyés dans les laiteries et autres entreprises de transformation du lait.

Groupe B/2

Désinfectants pour ustensiles à lait et machines à traire nettoyés dans les exploitations agricoles

Groupe C/1

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des barattes-malaxeurs en acier

Groupe C/2

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des barattes-malaxeurs en bois

Groupe C/3

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des appareils, instruments, ustensiles et bouteilles dans les laiteries et les autres entreprises de transformation du lait

Groupe C/4

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des ustensiles à lait et des machines à traire dans les exploitations agricoles

Groupe C/5

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des conduites à

lait en matières synthétiques (lactoduc)

Groupe D

Produits pour le nettoyage des chaudières à fromage

Liste des maisons

- 1 Tanner & Cie. SA, Laubgasse 27
8500 **Frauenfeld** (054) 7 42 26
- 2 Sträuli & Cie., St. Gallerstr. 180
8400 **Winterthur** (052) 23 24 31
- 3 Colgate-Palmolive SA, Talstr. 5
8001 **Zürich** (01) 36 74 11
- 4 Diversey SA, 3, rue du Botzet
1700 **Fribourg** (037) 23 14 34
- 5 W. Müller
3770 **Zweisimmen** (030) 2 11 80
- 6 Imbach SA, Schützenmattweg 24
5610 **Wohlen** (057) 6 13 14
- 7 K. Hofstetter, Hof-Oberkirch
8722 **Kaltbrunn** (055) 75 12 66
- 8 Labor-fac, Hardstr. 55
4133 **Pratteln** (061) 81 63 42
- 9 Lussolin SA
6362 **Stansstad** (041) 61 20 33
- 10 Seifenfabrik Hochdorf SA
6280 **Hochdorf** (041) 88 10 36

- 11 Halag Chemie SA
8355 Aadorf (052) 47 22 82
- 12 Scheller SA, Hottingerstr. 21
8032 Zürich (01) 32 68 60
- 13 H. Burkhardt, Zürcherstrasse 135
8102 Oberengstringen (01) 98 31 30
- 14 P. Ribi
9214 Kradolf (072) 3 11 87
- 15 I.F.F. SA
5734 Reinach (064) 71 10 85
- 16 van Baerle & Cie.
4142 Münchenstein (061) 46 89 00
- 18 Ketol SA, Stampfenbachstr. 69
8035 Zürich (01) 28 55 51
- 19 Turco Produkte SA
6274 Eschenbach (041) 89 14 41
- 20 Ciba-Geigy SA
4002 Basel (061) 32 50 51
- 21 Winkler & Cie., Thunstrasse
3510 Konolfingen (031) 91 71 31
- 22 Gebr. Zingg, Zürcherstr. 38
9000 St. Gallen (071) 41 14 58

Remarques relatives à la liste des produits détergents et désinfectants no 13

Les produits sont énumérés dans l'ordre alphabétique. Parmi les produits de même composition, mais vendus sous des noms différents, seul le produit d'origine, le cas échéant son nom, fut mentionné dans la liste. Ces noms identiques sont énumérés dans le paragraphe suivant «Produits identiques.»

Produits identiques

- Alfamin identique à Calgonit D
- Alfamin S identique à Calgonit S
- Calgonit-combi-T identique à Calgonit DA
- Blahavit identique à Silavit 42
- Blahavit identique à Petrili-H-acide
- Parco-combi identique à Neomoscan M
- Parco-acide identique à Niroklar

Modifications apportées à la liste de l'année précédente

- Nouveaux produits admis dans la liste: Calgonit p. chaudière, Descal et Zini-normal
- Produits rayés de la liste: Neomoscan RD et Sabor-rouge

Valeurs pH des solutions

La valeur P des solutions (valeur phénolphtaléine) indique l'alcalinité libre des solutions. Elle s'exprime en % de soude caustique, ce qui ne signifie pas pour autant que le produit contienne de la soude caustique. Les valeurs P et pH ne permet-

tent pas non plus de tirer des conclusions quant aux effets corrosifs des solutions.

Premiers soins en cas de brûlures par substances caustiques

Les brûlures provoquées par des substances caustiques, comme la soude caustique et les acides forts, doivent être rincées immédiatement avec beaucoup d'eau. Ce rinçage a pour effet de diluer et d'entraîner les substances caustiques. Il est faux d'effectuer des essais de neutralisation sur le corps.

Dans le cas de brûlures graves, effectuer un rinçage suffisamment long et appeler d'urgence un médecin. Il faudra l'informer exactement sur la substance caustique qui est à l'origine de la brûlure et sur les contre-mesures qui ont été prises.

Dans le cas de brûlures aux yeux, et même lorsque la quantité de substance caustique qui a pénétré dans l'oeil est minime, effectuer immédiatement un rinçage à l'eau pure durant 15 minutes. Lors du rinçage, maintenir les paupières largement écartées à l'aide du pouce et de l'index, de sorte que toute la surface de l'oeil et des paupières soit rincée. A la fin du rinçage, bander les yeux et conduire le blessé sans délai chez le médecin, si possible chez un ophtalmologiste. Lorsqu'il n'est pas possible de joindre le médecin, poursuivre le rinçage pendant 15 autres minutes.

Les vêtements qui ont été éclaboussés de substances caustiques devront être retirés immédiatement.

Maintien du lait et des produits laitiers en état de propreté

Les produits détergents et désinfectants sont des moyens auxiliaires permettant de maintenir les surfaces des appareils et ustensiles entrant en contact avec le lait en un état irréprochable sur le plan de l'hygiène. C'est pourquoi les résidus de ces produits doivent être éliminés complètement avec de l'eau irréprochable. La possibilité d'une réinfection provoquée par un rinçage avec de l'eau ne donnant pas toute garantie du point de vue hygiénique n'est pas une raison de négliger le rinçage après traitement. Cela doit au contraire engager les intéressés à prendre les mesures nécessaires pour que l'approvisionnement en eau satisfasse aux exigences de l'industrie des denrées alimentaires.

Il est interdit d'utiliser les produits destinés au nettoyage et à la désinfection des appareils et ustensiles

pour la manipulation directe ou indirecte des denrées alimentaires (surfaces des fromages, eau de lavage du beurre).

Liste de produits détergents et règlement de livraison du lait

L'article 49 du nouveau règlement de livraison du lait entré en vigueur le 1. 1. 1973 énonce la prescription suivante:

«Pour recueillir et traiter le lait, on n'utilisera que des ustensiles et machines approuvés expressément par la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld. Il en va de même des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que des appareils utilisés pour le lavage des machines et des ustensiles.»

Sont admis au sens de cette prescription tous les produits figurant dans la présente liste, pour autant qu'ils sont destinés au nettoyage et à la désinfection des ustensiles à lait et machines à traire dans les exploitations agricoles. Ces produits figurent dans les groupes d'utilisation suivants:

groupe A/1 =

Détergents pour travaux de nettoyage de caractère général, s'effectuant manuellement,

groupe B/2 =

Désinfectants pour ustensiles à lait et machines à traire nettoyés dans les exploitations agricoles, et

groupe C/4 =

Produits combinés pour le nettoyage et la désinfection des ustensiles à lait et des machines à traire dans les exploitations agricoles.

A cela s'ajoutent les produits de détartrage du groupe d'utilisation A/3b qui ne sont prévus, au sens strict, que pour les surfaces en acier inoxydable mais qui peuvent être utilisés, avec les précautions qui s'imposent, pour les autres matériaux entrant considération.

Enfin, sont également considérés comme produits admis et prévus pour les producteurs de lait les produits combinés du groupe C/5 pour le nettoyage et la désinfection des conduites à lait en matières synthétiques.

Il convient d'insister à nouveau sur le fait qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement de livraison du lait, tous les produits détergents et désinfectants destinés aux producteurs de lait doivent, pour la première fois, faire l'objet d'un contrôle d'admission.

E. Flückiger

